



20.02.2004

CONDAMNER LES PROPOS DE DIEUDONNÉ, PRÉSERVER LA LIBERTÉ DE CRÉATION

La LDH a déjà dit combien l'humour de Dieudonné sur France 3 lui paraissait déplacé et, surtout, combien les propos de ce dernier, reproduits à plusieurs reprises dans la presse, sont détestables.

Sa mise en cause d'un "complot" attribué aux juifs dont il serait victime, le recours à la vieille antienne antisémite des "juifs influents partout", voici qui justifie que Dieudonné s'explique et s'excuse.

En revanche, empêcher Dieudonné de se produire dans un spectacle qui n'a heureusement rien à voir avec ce qui lui est reproché, relève de l'atteinte à la liberté de création.

La LDH condamne, outre bien entendu les manifestations de violence qui se sont déjà produites, cette volonté d'interdire à Dieudonné de donner son spectacle.

Paris, le 20 février 2004